

TRANSACTION – VENTE

		Tarifs applicables au 5 avril 2018	
Jusqu'à 75.000€	Honoraires TTC : 7.500€ Maximum	De 75.001 à 100.000€	Honoraires TTC : 10% Maximum
De 100.001 à 130.000€	Honoraires TTC : 9% Maximum	De 130.001 à 150.000€	Honoraires TTC : 8% Maximum
De 150.001 à 230.000€	Honoraires TTC : 7% Maximum	Au dessus de 230.001€	Honoraires TTC : 6% Maximum
Terrains	Honoraires TTC : 15% Maximum (5.500€ minimum)		

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :
 - Surface de 9m² à 29m² : 2.5%TTC du loyer annuel HC
 - Surface de 30m² à 55m² : 2%TTC du loyer annuel HC
 - Surface de 56m² à 65m² : 1.5%TTC du loyer annuel HC
 - Surface à partir de 65m² : 0%TTC du loyer annuel HC
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
 - Honoraires à la charge du bailleur : Visite(s) et constitution du dossier – Rédaction bail : 8€ TTC par m²
 - Honoraires à la charge du locataire : Visite(s) et constitution du dossier – Rédaction bail : 8€ TTC par m²
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) : Part bailleur : 3€ TTC par m² Part locataire : 3€TTC par m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6% HT Garantie Loyers Impayés : 2.55% Aide à la déclaration de revenus fonciers : 29€

Nestenn Massy, SARL A3C IMMO, 12 rue de la Division Leclerc 91300 Massy- Caisse de Garantie Lloyd's pour un montant de 130.000€
Carte professionnelle Gestion immobilière n° 9191 2015 000 000 229 délivrée par la préfecture de l'Essonne

